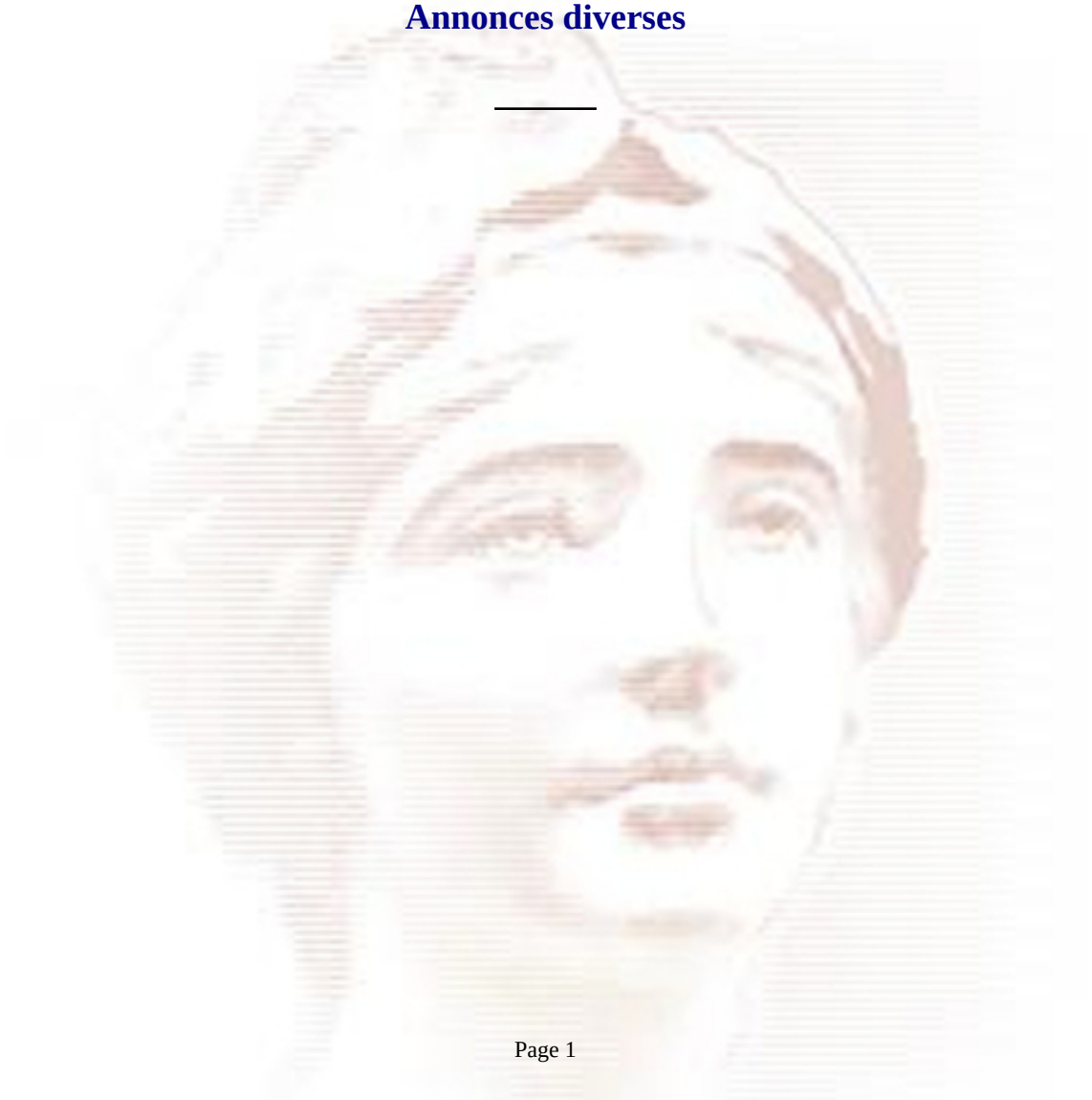
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



Avis relatif au projet commun d'apport partiel d'actif

Sous le régime des scissions (article R.236-2 du code de commerce)

Société apporteuse : ARGAN, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 51.533.878 euros, dont le siège social est situé au 21, rue Beffroy 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 393 430 608.

Société bénéficiaire : NEW ARGAN, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 21, rue Beffroy 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 131 577 827.

La société apporteuse détenant la totalité des actions de la société bénéficiaire, les parties entendent faire application des dispositions de l'article L.236-28 du Code de commerce.

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue :

Actif : 2.276.387.000 euros

Passif : 1.866.157.000 euros

Actif net apporté : 410.230.000 euros

Rémunération de l'actif net apporté : En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la branche complète et autonome d'activité de développement, de détention, de gestion et de location d'entrepôts logistiques, d'un montant global de 410.230.000 euros, la société bénéficiaire procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 41.023.000 euros par émission de 41.023.000 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, attribuées à la société apporteuse et assorties d'une prime d'apport conformément aux stipulations ci-après.

Montant prévu de la prime d'apport : 369.207.000 euros.

Date du projet commun de traité d'apport partiel d'actif : 21/10/2026

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante :

Le 22/10/2026 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE pour ARGAN (apporteuse).

Le 22/10/2026 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE pour NEW ARGAN (bénéficiaire).